

II

Le Premier ministre du Canada au Premier ministre de la Nouvelle-Zélande

Wellington, le 13 mai 1970

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu récemment entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant les relations économiques entre la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Je propose que nos Gouvernements approuvent l'établissement d'un Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande qui sera un forum de discussions périodiques sur des questions bilatérales et multilatérales d'ordre général, et en particulier sur les questions qui présentent un intérêt commercial et économique pour les deux pays. Les attributions du Comité seraient:

1. d'étudier les questions qui exercent une influence sur les relations entre la Nouvelle-Zélande et le Canada, particulièrement dans le domaine économique;
2. de permettre l'échange de renseignements et de vues sur des questions qui pourraient influencer défavorablement le niveau actuel ou le développement futur du commerce, des investissements et des autres activités commerciales entre les deux pays;
3. d'étudier des questions relatives à la science, à la technologie et aux transports, dans la mesure où elles ont une influence sur les relations entre les deux pays;
4. d'examiner d'autres questions d'intérêt commun comme les événements politiques internationaux, le commerce multilatéral et les conditions économiques.

Il est proposé que, de préférence à des réunions régulières à périodes fixes, le Comité se réunisse de temps à autre comme les deux Gouvernements le jugeront approprié, et de toute manière au moins à tous les deux ans. Les réunions du Comité pourraient être tenues à l'échelon ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires selon la nature de l'ordre du jour et les autres facteurs pertinents. Le Comité se réunira alternativement, comme il conviendra mutuellement aux deux Gouvernements, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Aux réunions tenues au niveau ministériel, les ministres canadiens pourraient comprendre, selon l'ordre du jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre de l'Agriculture, et d'autres au besoin; les ministres de la Nouvelle-Zélande pourraient comprendre, selon l'ordre du jour, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce outre-mer, le ministre des Industries et du Commerce, le ministre des Douanes, le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances, et d'autres au besoin.

Si les propositions qui précèdent sont acceptables pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, je propose que la présente lettre dont les versions anglaise et française font également foi et votre réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre